

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION « VTT À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE »

Article 1 - Objet du contrat

La location d'un vélo avec ou sans accessoires et avec ses équipements de base par Mr Gelat Cyril, ci-dessous dénommé « le loueur ».

Le Vélo, ses Accessoires et son Équipement de base loués aux termes des présentes, pris seul ou collectivement, sont désignés « Biens Loués ».

Article 2 - Prise en compte des réservations

La **réservation** d'une prestation proposée par E-Run Bike (location de VTT électrique, accessoires ou toute autre prestation de service) n'est considérée comme ferme et définitive qu'après encaissement effectif de l'**acompte** exigé.

Le règlement de l'**acompte** peut s'effectuer :
via le lien de paiement sécurisé communiqué par E-Run Bike,
sur place par les moyens de paiement acceptés,
ou par tout autre mode de paiement expressément validé par E-Run Bike.

En l'absence de règlement de l'**acompte**, aucune **réservation** ni **option** ne seront prises en compte.

Les créneaux souhaités restent disponibles à la **réservation** pour d'autres clients et peuvent être attribués sans préavis.

E-Run Bike ne saurait être tenu responsable de l'indisponibilité d'un créneau si le règlement de l'**acompte** intervient après qu'une autre réservation ait été confirmée pour la même période.

Article 3 - Équipement des vélos

Chaque VTAE loué est équipé d'une batterie de 500 W et d'un compteur kilométrique.

Chaque vélo est loué avec un casque (obligatoire), dans la limite des stocks disponibles.

Toute bombe anticrevaison utilisée lors d'une crevaison ou non rendue sera facturée 10 €.

Article 4 - Prise d'effet, transport, mise à disposition et récupération

La location prend effet au moment où le locataire prend possession des biens loués et des accessoires.

Le transport des biens loués n'est autorisé que par E-Run Bike.

Les risques sont transférés lors de la remise des biens loués. Le locataire assume la garde sous son entière responsabilité.

Le locataire reconnaît avoir reçu les biens en bon état et les avoir vérifiés.

Article 5 - Paiement et modes de règlement de la prestation

La prestation est réglée par le locataire au moment de la prise du matériel. Modes de règlement acceptés : chèques, carte bleue, espèces.

La caution est prise au moment de la mise à disposition des biens loués.

Article 6 - Conditions d'utilisation

Le locataire certifie être apte à se servir des biens loués, sans contre-indication médicale, ni être sous l'influence d'alcool ou stupéfiants.

Tout mineur doit être accompagné par un adulte responsable.

Le prêt ou la sous-location est interdit.

Le locataire doit respecter le Code de la route et utiliser le casque fourni.

Le stationnement du vélo impose un antivol attaché à un point fixe.

Le locataire s'engage à informer immédiatement le loueur en cas de problème.

Utilisation interdite aux personnes de plus de 120 kg (pilote + bagages).

Article 7 - Assistance

Pour tout problème lié au vélo, le locataire s'engage à contacter immédiatement le loueur.

Le déplacement est gratuit dans un rayon de 20 km autour du lieu de dépôt.

Au-delà de 20 km, un forfait de 30 € TTC sera facturé au locataire pour le seul déplacement.

Si la panne est due à un défaut du matériel imputable au loueur (exemple : problème technique indépendant de l'usage du locataire) :

- Le déplacement et les réparations seront entièrement pris en charge par E-Run Bike, même au-delà de 20 km.

Si la panne est liée à une erreur ou négligence du locataire (exemple : crevaison non réparée, chaîne cassée par mauvaise utilisation) :

- Les frais de déplacement (30 € TTC) seront à la charge du locataire.
- Les frais de réparation seront également facturés au locataire en supplément.

Article 8 - Responsabilité casse et vol

Le locataire ne bénéficie d'aucune couverture pour les dommages.

Toute casse sera facturée selon le tarif d'un professionnel habilité.

En cas de vol ou de perte, la valeur du matériel sera facturée.

Le locataire dégage Mr Gelat Cyril de toute responsabilité liée à l'utilisation des biens loués.

Article 9 - Caution

Le locataire verse une caution lors de la remise des biens loués.

La caution est restituée après vérification, déduction faite des éventuels dommages.

Une pièce d'identité sera conservée jusqu'à restitution complète du matériel.

Article 10 - Restitution

La restitution doit se faire à l'horaire prévu.

Tout choc sur les casques doit être signalé.

Toute restitution tardive donnera lieu à une pénalité équivalente au tarif d'une journée de location.

Article 11 - Eviction du loueur

Les accessoires ne doivent pas être enlevés ou modifiés.

Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie.

Le locataire s'engage à ne céder aucun droit sur les biens loués.

Article 12 - Juridictions

En cas de contestation, le Tribunal compétent sera celui du siège social de l'entreprise du loueur.

Article 13 - Annulations / Modifications

En cas d'annulation :

- 72 heures ou moins avant le début de la location : frais d'annulation de 30 % du montant total.

- Dans les dernières 24 heures avant la location : frais d'annulation de 100 % du montant total.

Les frais d'annulation ne seront pas exigés en cas de maladie justifiée (certificat médical) ou d'alerte météorologique officielle (alerte rouge/orange).

En cas d'annulation validée, un avoir correspondant au montant payé pourra être proposé, valable sans limite de durée pour une future location.

E-Run Bike
Avenue Général de Gaulle
97425 Les Avirons
Téléphone : 06.92.67.08.54